

**Message du Conseil communal au Conseil général  
relatif aux comptes 2019**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément à l'art. 95 de la loi sur les communes (LCo) du 25 septembre 1980, nous avons l'avantage de vous remettre pour approbation les comptes de l'exercice 2019 de la Commune de Marly.

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil communal dans sa séance du 31 mars 2020 et ont été dûment vérifiés par l'organe de contrôle.

**1. Le résultat du compte de fonctionnement 2019**

Le budget de fonctionnement de l'exercice 2019 proposait un excédent de charges de Fr. 1'372'640.-.

Le résultat de l'exercice 2019 affiche **un excédent de produits** (bénéfice) **de Fr. 2'369'280.-**, soit une amélioration du résultat envisagé de Fr. 3'741'920.-.

Cette embellie est consécutive à des charges totales, hors imputations internes, inférieures au budget pour Fr. 1'489'686.- (- 4.0%) et des recettes supérieures aux chiffres envisagés pour 2019 pour Fr. 2'252'233.- ou + 6.3%.

	Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018
Charges	39'802'404.70	41'649'025.00	39'328'277.35
Produits	42'171'684.49	40'276'385.00	38'447'541.84
<b>Excédent de produits (+)/ de charges (-)</b>	<b>+ 2'369'279.79</b>	<b>-1'372'640.00</b>	<b>-880'735.51</b>

**2. Le compte des investissements 2019**

Les investissements nets 2019 s'élèvent à **Fr. 3'699'162.-** (contre Fr. 1'399'029.- en 2018), avec des charges totales s'élevant à Fr. 4'166'823.- et des recettes à Fr. 467'660.-. Les investissements, terminés à la fin de l'exercice 2019, affichent un « boni » de Fr. 235'464.-.

Le « *disponible* » qui est à reporter en 2020 (messages déjà votés et en cours de réalisation ou non encore commencés) s'élève à Fr. 14'100'150.-. L'état des investissements réalisés, en cours ou votés, figure dans l'édition des comptes annuels 2019.

	Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018
Dépenses	4'166'822.78	19'065'903.00	2'356'245.55
Recettes	467'660.30	2'986'000.00	957'216.85
<b>Investissements nets</b>	<b>3'699'162.48</b>	<b>16'079'903.00</b>	<b>1'399'028.70</b>

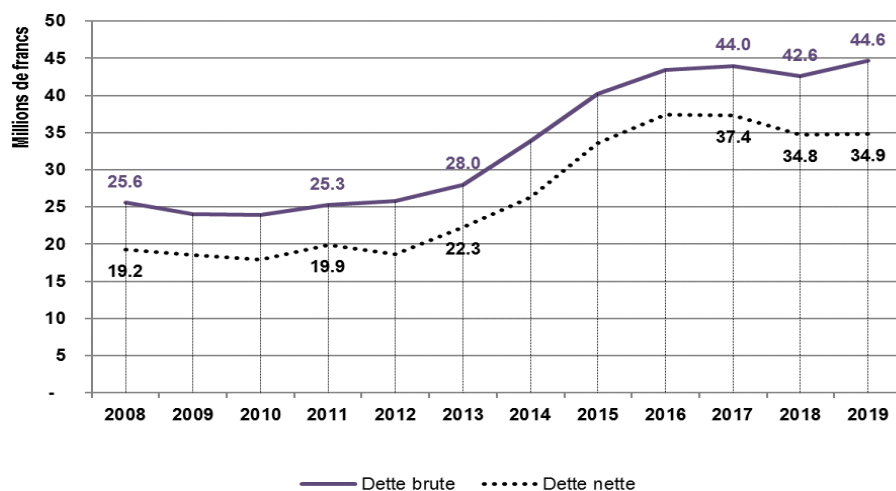
### 3. La dette communale

La dette nette communale (déterminée selon les directives Scm) s'élève, au 31 décembre 2019, à 34,86 millions de francs (34,74 millions de francs à fin 2018 ; 37,35 millions de francs à fin 2017 et 37,47 millions de francs à fin 2016).

Les dettes à moyen et long terme ont diminué pour atteindre, à fin décembre 2019, un montant de **38,10 millions de francs** (40,79 millions de francs à fin 2018 /

40,16 millions de francs à fin 2017/ 40,27 millions à fin 2016 / 36,65 millions à fin 2015).

Durant l'année 2019, des amortissements financiers pour 2,16 millions de francs ont été réalisés et un emprunt a été remboursé (solde) pour un montant de 0,54 million de francs.



### 4. Ecart global au budget 2019 ou aux comptes 2018

Les principales variations des rubriques de l'exercice 2019 vous sont communiquées ci-après. Vous trouverez des commentaires plus détaillés, aussi bien sous la rubrique « Commentaires aux comptes de l'exercice 2019 » des comptes publiés que dans notre rapport de gestion annuel.

#### 4.1. Les charges

Les charges nettes globales 2019, avant imputations internes, s'élèvent à **35'740 kCHF** (35'545 kCHF en 2018) et sont en dessous des prévisions budgétaires à raison de 1'490 kCHF. Comparées à l'exercice précédent, les charges progressent de 0.55% soit 195 kCHF.

La diminution des charges totales par rapport au budget 2019, soit une baisse de **1'490 kCHF** (- 4.0%) trouve son explication par les différents écarts suivants.

Les charges nettes relatives aux **frais du personnel (30)** sont inférieures de 9 kCHF par rapport budget de l'exercice (-0.1%) mais supérieures aux comptes 2018 (+ 354 kCHF/ +4.1%).

Les **frais de gestion des biens, services et marchandises (31)** accusent une progression de 4.5% soit 182 kCHF par rapport au budget. L'écart est constitué essentiellement d'une progression des charges de la rubrique 319 « Impôts, taxes,

cotisations, indemnités, pertes sur débiteurs, remboursements à des tiers » (+ 213 kCHF). Les autres rubriques sont en dessous des prévisions pour un total de 31 kCHF.

Globalement, les **intérêts passifs (32)** affichent une amélioration sur le budget de 78 kCHF pour atteindre un total de 642 kCHF en 2019. Par rapport aux comptes de l'année précédente, nous notons une diminution de ces charges à raison de 20 kCHF.

Les **amortissements obligatoires (330)** enregistrés en 2019 s'élèvent à 1'838 kCHF (1'744 kCHF en 2018 ; 1'232 kCHF en 2017) et sont en progression de 94 kCHF par rapport à l'année 2018.

Une amélioration de 767 kCHF au budget sur les charges du poste **35 « Remboursements et participations à des collectivités publiques »** est constatée et représente 5.1%. Avec un résultat final de 14'185 kCHF en 2019, cette rubrique présente une baisse des dépenses de 331 kCHF par rapport à 2018. Les variations concernent essentiellement :

- **Les participations au Canton (351)** qui ont diminué de 53 kCHF (-0.7%) par rapport au budget (-0.9% / -72 kCHF aux comptes 2018). L'écart global au budget est constaté comme suit : diminution dans les secteurs de l'Ordre public : - 8 kCHF, l'Enseignement et la formation : -38 kCHF, de la Culture, loisirs et sports : - 12 kCHF et de la Santé : -36 kCHF. Un dépassement du budget est à relever essentiellement sous le dicastère des Affaires sociales : + 42 kCHF.
- **Les participations aux autres communes, consortium et associations de communes (352)** sont, quant à elles, largement inférieures aux prévisions budgétaires pour 713 kCHF (- 259 kCHF aux comptes 2018). Cet important écart au budget

## 4.2. Les produits

Le total des produits, *hors imputations internes*, affiche une progression par rapport aux prévisions budgétaires pour 2'252 kCHF pour atteindre un montant de 38'109 kCHF. Il est aussi en hausse de 3'445 kCHF en regard de l'exercice précédent. Cette amélioration importante des recettes est détaillée par les éléments mentionnés ci-après.

En regard du budget 2019, une variation globale de 2'027 kCHF (+7.6%) concerne les **impôts (40)**. Cette embellie est notamment répartie entre **des recettes en progression** sous pratiquement toutes les rubriques pour un total de 2'222 kCHF. Des diminutions de recettes sont par contre enregistrées sous :

- impôt à la source (- 116 kCHF ; -17.9%) ;
- impôt sur les mutations immobilières (-49 kCHF ; -5.8%) ;
- impôt sur les successions et donations (-29 kCHF ; -41.8%).

En regard de l'exercice précédent, nous constatons une hausse globale de cette rubrique (40) à hauteur de 2'888 kCHF représentant une progression de 11.3%.

**Les revenus de biens (42)** sont légèrement inférieurs au budget 2019 de 14 kCHF pour atteindre un total de 301 kCHF. En regard aux comptes de l'exercice 2018, nous notons une diminution de 23 kCHF.

Les recettes relatives aux **contributions, émoluments, taxes et produits des ventes (43)** sont en progression de 567 kCHF au budget 2019 (+ 499 kCHF / + 8.5% par rapport aux comptes 2018).

2019 trouve son explication essentiellement par des variations sur l'Enseignement et la formation : -206 kCHF, sur les Affaires sociales : -500 kCHF et sur Protection, aménagement environnement : -55 kCHF. L'Ordre public progresse quant à lui de 45 kCHF, totalement impacté par une progression des charges sur la participation aux frais de fonctionnement des curatelles.

Une diminution, aussi bien en regard des comptes 2018 que du budget 2019 est notée sur les **subventions accordées (36)**, rubrique qui affiche un total 2019 de 5'012 kCHF (5'222 kCHF en 2018). Le secteur des Affaires sociales est le plus touché et contribue à expliquer largement l'écart au budget 2019 avec une diminution des charges de 694 kCHF. Un montant également inférieur aux prévisions figure dans le dicastère des Transports et communications pour 39 kCHF.

Nous remarquons une augmentation des charges sur la rubrique des **attributions aux réserves (38)** de 183 kCHF par rapport au budget 2019. Toutefois, en regard des comptes 2018, nous notons une diminution totale de 72 kCHF.

L'essentiel de cette augmentation concerne la rubrique 436 « Remboursements de tiers » pour un montant de 386 kCHF dont 322 kCHF constatés sous les « Remboursements d'aide sociale des privés (58.436.00) ».

Les produits relatifs aux « Remboursements et dédommagements de collectivités publiques » (45) sont en diminution aussi bien en comparaison du budget 2019 (-365 kCHF) que des comptes 2018 (- 156 kCHF). Par rapport au budget 2019, la majorité de la baisse des recettes est constatée sous le dicastère des Affaires sociales : - 376 kCHF (identifié sous le poste de récupération d'aide sociale du Canton et District).

Supérieure aux prévisions budgétaires 2019, la rubrique **Subventions acquises (46)** affiche un total de recettes de 1'230 kCHF (+ 45 kCHF au budget / + 223 kCHF aux comptes 2018). L'écart principal par rapport aux comptes de l'exercice 2018 est consécutif à l'augmentation de l'attribution de la péréquation des ressources et des besoins pour un total de 111.5 kCHF.

Nous noterons enfin que les **prélèvements sur les réserves** (+11 kCHF par rapport au budget) sont en dessus de l'exercice 2018 à raison de 17 kCHF.

## 5. Conclusions et perspectives

---

C'est un bénéfice fort réjouissant que le Conseil communal est heureux de pouvoir vous présenter, les écarts principaux au budget 2019 et aux comptes 2018 étant suffisamment explicités ci-avant. Réjouissant en comparaison des derniers exercices plutôt décevants. Incontestablement, les impôts affichent une bonne santé, en particulier en regard des comptes 2018 avec une augmentation de 11,3%.

Il est connu qu'une hirondelle ne fait pas le printemps. Eu égard aux très importants investissements inventoriés dans le plan financier 2020-2024, cette embellie doit se transformer en beau temps ces prochaines années. La réforme fiscale pour les entreprises (RIE III) devrait produire ses effets dès cette année mais, en contrepartie, il faut s'attendre à une contraction globale des produits liés à la pandémie du Coronavirus qui fait souffrir énormément les marchés financiers et l'économie. Les montants mis au budget 2020 pour les impôts (produits par nature, comptes 400 à 406) seront difficiles à tenir.

En restant à votre entière disposition pour répondre à toutes les questions que vous souhaiteriez lui poser, le Conseil communal vous invite à approuver les comptes 2019 tels qu'ils vous sont présentés.

Dans cette attente, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Le Secrétaire général

M. Jean-Pierre HELBLING

M. Nicolas GEX

Annexes mentionnées